



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

## PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

### SEANCE DU 3 FEVRIER 2016

#### Présents :

CAPBLANQUET Gérard, LAGARRIGUE Pierre,	DEJEAN Daniel (Suppléant de BIBES PORCHER Ghislaine), CAZARRE Max, SALAT Éric,
BAYONI Pascal, ESTANG Nadia (suppléante de DUVIEL Michel), TISSEIRE Bernard, NOWAK François	ALABERT Sylvie, AMOUROUX Jean Paul, CORREGÉ Daniel, FAGUET Michel, PAMPOULIE Jean Marie (suppléant de ROUAIX Henri), SANS Christian
AUDOUBERT Michel, TURREL Denis (suppléant de BROS Bernard), DEDIEU CASTIES Françoise, GAY Jean Louis, ROUJAS Gérard,	CAZAJUS Joël (suppléant de BASTIANI Jean Pierre), DAVID Guy (suppléant de BAURENS Serges), BONCOURRE Thierry, MASSACRIER Joël (suppléant de DELCASSE Jean), PASQUET Wilfrid (suppléant de GILABERT Nicolas), GRANGE Régis, MESPLIE Hubert, REMY Jean Louis, VINCINI Sébastien, ZDAN Michel,
BALLONGUE Michel, BLANC Paul Marie, DUPRAT Philippe, HERNANDEZ Catherine,	

#### Absents excusés :

DINTILHAC Pierre Alain, GUETIN MALEPRADE Emmanuel, LECUSSAN Alain	BRUN Karine, LEVEBVRE Patrick, SUZANNE Colette, MESBAH LOURDE Pascale,
---	---

#### Présents suppléants :

DUARTE Sandrine	LORMIERES René TARRAUBE Gilbert
-----------------	------------------------------------

#### Invités :

PAROLIN Marie Christine

Secrétaire de séance : Wilfrid PASQUET

Participaient au titre du service du PETR : MASSIP Gérard, Brigitte GIACOMIN, Benoît MARTY

Le président tient à informer que suite aux élections régionales, les nouveaux élus sont invités à assister aux débats du conseil syndical.

Monsieur BAYONI tient à rappeler qu'en 2015, le conseil syndical avait initié une réflexion sur la présence postale dans notre territoire. A ce jour, les élus qui souhaitent suivre ce dossier ne se sont pas réunis. Il propose que ce sujet soit pris en compte.

Le président informe que l'année 2015 a été très importante et terme de charge de travail : services ADS, projet de territoire, convention régionale, etc... Il regrette que le sujet évoqué par M. BAYONI n'ait pas été traité et propose de faire le nécessaire pour une réunion d'élus intéressés.

### **1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2. Energie Climat**

#### **Présentation des actions du service énergie climat (articulation TEPCV, EIE, plateforme Objectif Réno).**

Diffusion d'une vidéo de 6 minutes présentant l'articulation des différentes missions du service énergie climat (SEC).

#### **Choix du prestataire pour la réalisation de l'étude de faisabilité tiers lieux :**

Le tiers-lieu se distingue des deux principaux lieux que sont la maison et le travail. Le tiers lieu est le lieu où un salarié, un agent, un indépendant... pratiquant le télétravail peut se rendre pour exercer son métier.

De nombreux projets de tiers lieux émergent sur le territoire, il est apparu primordial de lancer une étude préalable afin de s'assurer de la pertinence et de la faisabilité de ceux-ci. Cette étude doit permettre après analyse du territoire et de sa stratégie économique et de développement durable, des flux de déplacements, de la dynamique entrepreneuriale... d'identifier les lieux propices à l'implantation de tiers lieux.

Cette étude sera très opérationnelle et devra par conséquent permettre aux futurs maîtres d'ouvrage de décider, en connaissance de cause, chiffres en main (coûts, nombre de places à allouer à l'activité), du dimensionnement et de la faisabilité de l'implantation d'un tiers lieux. Aussi cette étude sera disponible à tout porteur de projet. Qui plus est, elle permettra de justifier de la pertinence du projet vis-à-vis des fonds Leader.

La commission a examiné les 7 propositions reçues dans le cadre de l'appel d'offre. Un classement des offres a été effectué à partir des critères définis dans le cahier des charges. Les trois candidats arrivés en tête du classement ont été reçus par les membres de la commission dans le cadre de la procédure de marché adaptée avec négociation.

*NB : Cette étude est financée à hauteur de 80% du montant HT dans le cadre de l'enveloppe territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV). Cette dépense est inscrite au budget en investissement. La TVA est récupérable.*

**Notation après audition des candidats :**

Relais d'entreprise	86.78 points
Ocalia	86.11
Citica+ Idate	80.00

Les moyens humains et le nombre de jour de présence sur le territoire ont été des critères importants pour la notation. La connaissance du territoire est aussi un atout.

Le Président propose de suivre la commission et de retenir le Relais d'entreprise comme maître d'œuvre.

Le conseil syndical vote à l'unanimité pour le Relais d'entreprise.

#### **Modification de la délibération N°470 du 17 Décembre 2015 fixant les conditions d'obtention de la prime Objectif Réno – diagnostic**

Il est nécessaire de rappeler qu'actuellement dans la démarche de vente d'un bien immobilier, il y a obligation de faire un DPE.

La prime n'a pas pour objectif de financer ce type de démarche.

Afin de cibler les projets de rénovations énergétiques pertinents et d'éviter les effets d'aubaines relatifs à la mise en place de la subvention du PETR, il est proposé de compléter la délibération prise lors du précédent conseil syndical par la mention suivante :

" La prime Objectif Réno diagnostic ne pourra être attribué qu'à des diagnostics réalisés en dehors de toute obligation réglementaire. Un diagnostic entrepris dans le cadre d'une vente, d'une location immobilière ou d'un logement neuf, ne sera donc pas éligible".

Le conseil syndical vote à l'unanimité pour la modification de la délibération.

#### **4. Administratif : finances**

##### **Délibération fixant le montant de l'indemnité du percepteur suite au changement du trésorier.**

Suite au départ de M JORAJURIA en Octobre, Mme GIRAUDO a été nommée trésorier. Pour le temps imparti (4<sup>e</sup> trimestre 2015), elle sollicite l'indemnité conseil.

Le conseil syndical vote :

Pour : 30

Abstention : 6

##### **Investissement : autorisation d'engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25% du montant budgété en 2015.**

Ceci dans l'éventualité d'un acompte à faire dans l'étude Tiers lieux.

Le conseil syndical vote à l'unanimité.

##### **Présentation et vote du Compte administratif 2015 et du Compte de gestion 2015.**

Le Président cède la parole au vice-président, M MESPLIE qui présentera le compte administratif 2015.

### **1. Rappel du contexte**

L'année 2015 a été marquée par la mise en œuvre d'actions ou missions nouvelles pour le PETR :

- Ouverture du service d'application du droit des sols au 01.07.2015 ;
- Mise en place de la plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat privé au 01.07.2015 ;
- Candidature à l'appel à projet national « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » et signature de la convention avec le Ministère ;
- Nouveau conventionnement avec l'ADEME pour le PCET et l'EIE ;
- Elaboration et Signature du Contrat Régional Unique ;
- Démarrage du programme LEADER ;
- Candidature au programme européen POCTEFA ;
- Elaboration du Projet de Territoire ;
- Mise en place du Conseil de développement et de la Conférence des maires.

Certaines de ces actions ont eu un impact financier important :

- Nouveaux locaux ;
- Création de postes d'agent.

Cet impact avait été anticipé dès décembre 2014 avec la décision d'augmenter la cotisation, celle-ci étant passée de 2.15 € à 3 € avec effet au 01.01.2015.

### **2. Rappel de la situation budgétaire au 1<sup>er</sup> janvier 2015**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les résultats comptables ont fait apparaître la situation suivante :

- Excédent d'investissement : 49 750.09 €
- Excédent de fonctionnement : 99 455.92 €
- Soit un excédent global de : 149 206.01 €

### **3. Investissement 2015**

Hors amortissements les dépenses d'investissement concernent l'achat de logiciel et leur mise en œuvre :

- Logiciel pour le service d'application du droit des sols
- Logiciel pour la mise en place de la plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat privé, OBEJECIF RENO.

Ainsi que l'équipement des bureaux du service ADS et du service énergie climat dans le cadre de l'installation de ces services sur le site de Naudon.

Nous avons positionné un prêt dans le cas où nous aurions été en difficulté de trésorerie. Il n'a pas été nécessaire d'y avoir recours.

### **4. Fonctionnement 2015 : dépenses**

### Sur le chapitre 11 les principales dépenses concernent :

- Fournitures : la création du service ADS a eu un impact sur les fournitures avec les premiers petits équipements de bureau (stylos, agrafeuses, tampons, etc.) et la fourniture de papier.
- Prestations de services : les 2 principales dépenses concernent :
  - o le remboursement à l'Etat de la mise à disposition partielle de l'agent d'accueil du site de Naudon (6000 €). Cette mise à disposition a pris fin au 31.12.2015.
  - o L'opération distribution TEPcv (distribution enquête La Poste) : 4 519.80 €.
- Crédit-bail : voir tableau annexe.
- Location et charges immobilières : le loyer et les charges de Naudon sont venus s'ajouter, à compter de juillet, aux locations et charges du siège rue de l'église :
  - o Loyer rue de l'église : 506.75 € / mois
  - o Loyer Naudon : 1 750 € / mois dont 1 050 € à la charge du service ADS et 700 € à la charge du service énergie climat.
- Maintenance : il s'agit des contrats de maintenance sur le standard, la machine à affranchir, alarme, matériel informatique ainsi que des contrats d'hébergement externe (ADS).
- Etudes et recherches : 2 dépenses sur ce compte :
  - o Les audits énergétiques des bâtiments communaux réalisés par le cabinet AD3E Conseil (13 830 €) ;
  - o L'étude réalisée par Interface Junior Entreprise – Science Po Toulouse pour la candidature POCTEFA (3 672 €)
- Formation : parmi les dépenses de formation on trouve la formation pour l'ADS (agents instructeurs, agents des mairies) pour 4 500 €, ainsi que des formations de qualification pour 3 agents du PETR hors ADS (2 828 €).
- Honoraires : il s'agit de la prestation de l'avocat de l'ARPE pour la sécurisation juridique de la mise en place des primes Objectif réno – travaux et Objectif réno- diagnostic.
- Annonce et Insertions + catalogues et imprimés : les principales dépenses concernent :
  - o La charte graphique du PETR et celle d'Objectif Réno + le Logo ;
  - o Les documents de communication Objectif Réno (ex CLAIRE)
  - o La réalisation de l'agenda culturel ;
  - o L'impression des chemises spécifiques ADS.
- Concours divers :
  - o Cotisation ATD 31 : 128 €
  - o Cotisation ANPP (Association des Pays et Pôles d'Equilibre) : 300 €
  - o Fédération des SCOT : 931.56 €
  - o Fédération des Bistrots de Pays : 612 €
  - o Radio Galaxie : 2 500 €

- Convention programme culturel : 5 000 €

## Chapitre 12

On trouve dans ce chapitre :

- Les rémunérations et charges des personnels titulaires et stagiaires (5 agents au 31.12.2015) ;
- Les rémunérations et charges des contractuels (6.5 agents au 31.12.2015)
- Les rémunérations et charges des contractuels de droit privé (Emploi d'avenir ...) et étudiants stagiaires.

On trouve également dans ce chapitre :

- Les indemnités forfaitaires et les frais de déplacement des élus ;
- La cotisation au GIP INTERSCOT : 3 500 €.

### **5. Fonctionnement 2015 : recettes**

Les recettes de fonctionnement sont constituées par :

- Les atténuations de charges :
  - Remboursement CNASEA sur les emplois aidés : 6 485.96 €
  - Remboursement CPAM sur maladie (subrogation) : 1 219.62 €
  - Remboursement assurance GRAS-SAVOIE sur arrêt de travail : 1 441.17 €
  - Remboursement trop versé URSSAF : 2 126 €
- Région Midi-Pyrénées :
  - Nous avons perçu en 2015 les soldes de 2014 (Portrait de Paysage, Etude Bousens, appui technique) à l'exception des dépenses liées à la candidature LEADER à hauteur de 12 700 €.
  - Perçus en 2015 également les acomptes appui technique pour l'année.
- Département :
  - Pour la première fois le département a contribué au fonctionnement du Pays à hauteur de 50 000 € versés intégralement sur l'année 2015.
- Communes ADS :
  - Il s'agit de la facturation provisionnelle pour l'ADS. Une régularisation sera effectuée en mars 2016 au regard du nombre d'acte réel par commune.
  - Il conviendra en 2016 d'effectuer la facturation pour les communes du Comminges (6 communes) ainsi que pour 2 communes du Sud Toulousain.
- Communes audits énergétiques :
  - Versements de la participation des communes et communautés de communes sur les audits énergétiques des bâtiments communaux : 6 communes, une communauté de communes, un CCAS.
- Communautés de communes et autres :
  - Versement de la cotisation à hauteur de 3 € / habitant : 279 321 €
  - Subvention Europe pour Portrait de Paysage : 8 335.55 €
- Autres organismes :

- Il s'agit de la contribution de l'ADEME et de l'acompte EPCV (200 000 €).

## **6. Situation au 31.12.2015**

Les résultats pour l'année 2015 font apparaître :

- Un déficit d'investissement de 31 409.35 € ;
- Un excédent de fonctionnement de 243 809.04 € dont 200 000 € liés au versement de l'acompte TPCV (15 332.80 € seulement d'engagés en 2015) et 43 809 € liés à la gestion 2015.

Les résultats cumulés avec la reprise des soldes au 1<sup>er</sup> janvier 2015 font apparaître :

- Un excédent d'investissement de 18 340.74 € ;
- Un excédent de fonctionnement de 343 264.96 €

Soit un excédent global au 31.12.2015 de 361 605.70 € constitué par :

- 184 667.20 € (200 000 – 15 332.80) d'acompte TEPCV à affecter aux actions spécifiques TPCV engagées pour 2016 ;
- 176 938.50 € mobilisables pour les autres actions du PETR.



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

**Crédit-bail en cours 2015**

Nature	Contractant	Date de contrat	Date fin contrat	Service	Montant total	Loyer	
						Trimestre	Mensuel
Copieur Sharp	SHARP	01/03/2015	01/12/2019	SPOT	17 323,60	866,18	
Copieur Ricoh	BNP Leasing solution	03/11/2015	03/11/2020	ADS / SEC	15 832,32	753,91	
Standard	GRENKE	06/07/2015	06/10/2020	ADS / SEC	6 199,20	295,20	
Standard	LEASECOM	01/04/2011	01/04/2016	SPOT	4 776,00	238,80	
Véhicule Peugeot	CREDIPAR	26/05/2015	26/04/2019	ADS	16 200,00		215,24
<b>Total</b>						<b>2 154,09</b>	<b>215,24</b>



**Marché et mise en concurrence**

**2015**

<i>Nature du marché</i>	<i>Objet du marché</i>	<i>Consultation</i>	<i>Fournisseur retenu</i>	<i>Montant TTC</i>
MAPA	Logiciel ADS	INFO TP GEOSIGWEB SIRAP OPERIS GFI	INFO TP	21 510,00
Mise en concurrence	Logiciel plateforme	UBITIK Es'HA RPE CAH	UBITIK	14 962,00
Mise en concurrence	Diagnostic bâtiment public	AD3E Neorka Ecozimut	AD3E	13 830,00
Mise en concurrence	Outil Internet de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie	UBITIK AIRRIA ICOM	UBITIK	8 940,00
Mise en concurrence	Copieur ADS /SEC	SHARP RICOH	RICOH	<b>Crédit bail</b>
Mise en concurrence	Informatique	LOREMA EASYMATIQUE	LOREMA	1290,00
	Informatique	LOREMA AIRRIA	AIRRIA	1125,60
Mise en concurrence	meublé	BRUNEAU JPG	BRUNEAU	5725,44
Mise en concurrence	Sono portatif	SUD SONO SUNSET	SUNSET	689,00
Mise en concurrence	Fournitures	STAPPLE BRUNEAU TECHNI BUREAU	TECHNI BUREAU	Tarifs / produits
Mise en concurrence	standard	EIT ARAMIS	ARAMIS	<b>Crédit bail</b>
Mise en concurrence	voiture	PEUGEOT RENAULT CITROEN	PEUGEOT	<b>Crédit bail</b>
Mise en concurrence	Assurance voiture	MAIF GROUPAMA	GROUPAMA	620,67
Mise en concurrence	Impression dossier ADS	OBIPRINT Imp du PARC PSE		

		CAZAUX	CAZAUX	1162,80
Mise en concurrence	Charte Graphique	ICOM MULLER W CARTE BLANCHE JAM JAM BEL ET BIEN	ICOM	14 760,00

Le président sort de la salle pour le vote.

Monsieur FAGUET, doyen de la salle, met au vote le compte administratif 2015.

Le conseil syndical vote à l'unanimité la concordance du compte administratif et du compte de gestion ainsi que le compte administratif 2015.